

# Allianz Citizen Care SRI

## La protection du citoyen consommateur

### AllianzGI France : un acteur impliqué et reconnu dans l'ISR (Investissement Socialement Responsable)

- AllianzGI France est un leader sur le marché français en gestion ISR (source Novethic au 30 juin 2009) avec près de 4.3 Milliards € d'encours sous gestion au 30 novembre 2009.
- Cette implication d'AllianzGI France dans l'ISR s'est, entre autre, traduite par la signature en 2007 des Principes pour l'Investissement Responsable de l'ONU, par lequel AllianzGI France s'engage à prendre en compte les facteurs ESG (Environnementale, Sociale, Gouvernance) dans l'ensemble de ses politiques et pratiques d'investissement.
- Allianz Citizen Care SRI vient compléter l'offre ISR d'AllianzGI France et bénéficie de l'expertise développée via la gestion d'Allianz Valeurs Durables (la plus importante SICAV actions ISR présente sur le marché français).
- Le Label ISR Novethic est attribué aux fonds qui s'appuient sur une analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) systématique et disposent d'une information exhaustive sur leurs caractéristiques extra-financières et leur composition.» ([www.novethic.fr](http://www.novethic.fr) pour plus d'informations)

### Pourquoi Allianz Citizen Care SRI ?

- La globalisation des échanges, l'intensification des flux de biens et de personnes, l'internationalisation et la complexification de la chaîne de production (délocalisations et sous-traitance), l'industrialisation rapide des économies émergentes ont et auront de plus en plus pour conséquence :
    - de générer, d'une part, de nouveaux risques pour le citoyen consommateur (produits défectueux, dangereux, nocifs pour la santé, pratiques commerciales et concurrentielles lésant le consommateur...);
    - et de mettre en cause, d'autre part, la responsabilité civile des entreprises (risque de réputation, création de passifs environnementaux, sociétaux et des risques financiers qui en découlent,...).
- ⇒ Allianz Citizen Care SRI vise à apporter une double réponse (risques / opportunités) à cet enjeu de développement durable.
- Un fonds disposant d'un positionnement innovant : combinaison d'une approche ISR & d'une thématique unique :
    - Le positionnement thématique mise sur les nouvelles opportunités créées par le besoin croissant de protection du citoyen consommateur, de sa volonté de préserver son cadre de vie et de consommer de manière plus responsable avec pour corollaire la demande de nouveaux produits et services (nutrition, sécurité des produits, impacts sanitaires de l'habitat,...).
    - Le positionnement ISR permet de répondre à la mise en cause de plus en plus fréquente de la responsabilité civile des entreprises en veillant particulièrement au critère « comportement de marché » en identifiant les sociétés qui développent des comportements responsables vis-à-vis de leurs clients / consommateurs et de leur environnement et d'écarter les mauvaises pratiques porteuses de risques.

### Caractéristiques du portefeuille d'Allianz Citizen Care SRI

- Un objectif de rentabilité à moyen et long terme supérieur aux marchés actions de la zone euro, dans le respect des principes du développement durable.
  - Le fonds est investi selon le processus d'investissement socialement responsable développé par AllianzGI France.
  - Un fonds actions sans biais de style mais avec une représentation sectorielle assez large permettant un positionnement tant sur des secteurs dits « défensifs » (santé, consommation durable, services aux collectivités,...) que cyclique (industrie, chimie / matériaux, consommation discrétionnaire).
  - ...investi principalement en actions de la zone euro et à titre de diversification possible (25% max), en partie sur le reste de l'Europe (Suisse, pays Nordiques, Royaume-Uni).
  - Une éligibilité à la fiscalité P.E.A.
  - Un portefeuille concentré composé d'environ 30 à 40 titres avec un faible taux de rotation (Une approche de gestion assurantielle)
- ⇒ La principale source de valeur ajoutée du fonds est la sélection active de titres de sociétés, toutes capitalisations confondues.

## Un processus de gestion éprouvé

- Une gestion active et fondamentale de moyen long terme qui intègre des critères de Développement Durable tels que le respect des droits de l'homme, les politiques sociale et environnementale, le gouvernement d'entreprise et le comportement sociétal, aux côtés des critères financiers classiques dans sa sélection de valeurs.
- Une recherche interne coeur du processus de gestion avec une équipe d'analystes ISR dédiée ayant pour objectif de définir l'univers des titres ISR investissable sur la thématique du FCP « La protection du consommateurs et la préservation de son cadre de vie ».
- Une sélection de titres à travers cet univers privilégiant les entreprises leaders dotées de modèles économiques solides et de pratiques ESG remarquables, ainsi que les dynamiques stratégiques et de développement durable positives.
- Un processus d'investissement supervisé en permanence par un contrôle des risques rigoureux et une construction de portefeuille optimisée via APT.

### **Forme juridique :** FCP de droit français

Respecte les règles d'investissement de la directive européenne 85/611/CE

**Date d'agrément AMF :** 10 février 2009

**Classification AMF :** Actions Internationales

**Code ISIN :** Part R : FR0010716837 - Part I : FR0010727792

**Durée de placement recommandée :** 5 ans

### **Frais de gestion :**

Part R : 1,794 % TTC maximum de l'actif net

Part I : 0,90 % TTC maximum de l'actif net

### **Commission de souscription maximale :**

Part R : 3 % (dont part acquise à la SICAV : néant)

Part I : 5 % (dont part acquise à la SICAV : néant)

### **Commission de rachat maximale :** Néant

### **Conditions de souscription et de rachat :**

les souscriptions et les rachats sont centralisés chaque jour à 12h30. Les demandes de souscription et de rachat sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Chaque action peut être fractionnée en millièmes d'action, dénommés fractions d'action.

### **Montant minimum de la 1<sup>ère</sup> souscription :**

Part R : 1 part

Part I : 150 000 euros

**Valorisation :** Quotidienne, à l'exception des jours fériés légaux en France.

### **Valeur liquidative d'origine :**

Part R : 100 €

Part I : 1 000 €

**Libellé de la devise :** Euro

**Affectation du résultat :** Capitalisation et/ou distribution

Allianz Global Investors France – Société Anonyme au capital de 10 159 600 euros – RCS Paris 352 820 252 – Siège Social : 20 rue Le Peletier, 75444 Paris Cedex 09 – Société de Gestion de portefeuille agréée par la Commission des Opérations de Bourse le 30 juin 1997 sous le numéro GP-97-063.

Ce document est réalisé à titre d'information ne saurait constituer une offre commerciale ou de conseil d'ordre juridique ou fiscal. Les opinions développées dans ce document reflètent le jugement d'AllianzGI France au jour de sa rédaction et sont donc susceptibles d'être modifiées à tout moment sans préavis. AllianzGI France s'efforce d'utiliser des informations pertinentes, fiables et contrôlées. Toutefois, AllianzGI France ne saurait être tenue responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication ou des informations qu'elle contient. Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, ou communiquée à des tiers sans l'autorisation préalable et écrite d'AllianzGI France.

Avant de souscrire à ce produit, le distributeur vous remet le prospectus simplifié, document réglementaire visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), que vous êtes invité à lire attentivement. Ce document est disponible auprès d'Allianz Global Investors France, sur [www.allianzgi.fr](http://www.allianzgi.fr) et auprès des entités qui commercialisent ce produit.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et il est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Il ne peut être donné aucune assurance que ce produit atteindra ses objectifs. La valeur des actions peut aussi bien diminuer qu'augmenter. Les gains échéant au client peuvent se voir augmentés ou réduits en fonction des fluctuations de taux de change.

Mise à jour en décembre 2009